



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Approbation du Programme des travaux d'aménagement des espaces publics (voirie, assainissement, réseaux et paysage) des secteurs relevant de la Z.A.C. Centralité à Lens

Par délibération en date du 18 Mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a acté l'intérêt communautaire de la ZAC Centralité à Lens.

Il s'agit d'une opération d'aménagement sur environ 64 ha répartis sur plusieurs quartiers dans le centre de Lens. Elle est destinée à développer à terme environ 130 000 m² de SDP.

A ce titre et afin d'achever la réalisation du programme des équipements publics, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a, en sa qualité d'aménageur de la ZAC Centralité, la charge de réaliser la préparation des terrains et de la réalisation des espaces publics (voirie, assainissement, réseaux, espaces verts, démolition...) en fonction de l'avancement des projets.

La ZAC Centralité a été découpée en plusieurs secteurs, à savoir :

- Le **quartier des Gares** (Parvis de la gare, rues Jean Létienne, Urbain Cassan et le carrefour Bollaert) dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 017 284 € HT.
- Le **secteur Tassette** dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 537 181 € HT,
- Le **quartier Bollaert** (rue Maurice Carton, Rue Fréchet, Avenue Delelis, P7 à P9, parc Chochoy) dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 795 743 € HT,
- Le **quartier Parmentier** (cité 9 / ERBM) dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 4 683 665 € HT,
- Le **secteur Zins Garin / Devocelle** dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 543 000 € HT.

La réalisation de l'ensemble de ces travaux est estimée à 15 576 873 € HT. Les dépenses s'étaleront jusqu'en 2027, date prévisionnelle de clôture de la ZAC.

Les travaux à réaliser dans chacun de ces secteurs feront l'objet de procédures autonomes de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme des travaux d'aménagement de la Z.A.C. Centralité à Lens,

Précise que les crédits de paiement pluriannuels sont prévus au budget 2020 sur l'imputation suivante : Budget Action Economique/ Programme ZACCENTRAL.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien financier à la société Automotive Cells Company - projet d'implantation d'une "Gigafactory" sur la commune de Douvrin.

Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), notamment ses articles 107.3b) et 108.1,

Vu la Communication de la Commission (2014/C 188/02) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2014 concernant les critères relatifs à l'analyse de la compatibilité avec le marché intérieur des aides d'État destinées à promouvoir la réalisation de projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC),

Vu la décision de la Commission Européenne en date du 9 décembre 2019, notifiée SA.54794 (2019/N), prise dans le cadre du PIIEC sur les Batteries,

Vu la délibération n°D060 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 adoptant le principe d'un soutien financier au projet ACC (Automotive Cells Company),

La lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre fixés dans l'Accord de Paris de décembre 2015 requièrent que l'Union européenne mette en œuvre une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement.

Cette politique exige des efforts considérables de la part de toutes les parties prenantes, publiques ou privées. Elle peut notamment passer par le développement de l'électrification des transports. Les constructeurs européens devraient ainsi augmenter de manière considérable le nombre de véhicules électriques (jusqu'à 5 millions en 2030), décuplant de facto la demande en batteries électriques (qui pourrait être multipliée par 10 dans les années à venir).

L'enjeu est d'une extrême importance pour les constructeurs automobiles européens car ces batteries, qui représentent entre 30 et 40 % du coût d'un véhicule, sont fabriquées par cinq acteurs installés en dehors du territoire de l'Union européenne.

Le développement et la production de batteries en Europe constituent un élément essentiel de la compétitivité et donc de la vitalité du secteur automobile, lequel impacte de manière très importante le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, bassin d'emploi privilégié des acteurs de l'industrie automobile installés à ses portes. On pense, bien sûr, à la Française de Mécanique implantée à Douvrin.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a élevé la création d'une industrie des batteries située dans l'Union européenne au rang d'objectif stratégique de long terme : réussir l'électrification constitue désormais un enjeu essentiel pour l'économie et l'emploi industriel en Europe.

En réponse, le constructeur automobile PSA et le groupe SAFT (filiale du groupe TOTAL) ont décidé de porter un projet ambitieux constitué de deux volets : un 1er volet qui concerne la recherche et le développement de nouvelles générations de cellules et de modules destinés à être intégrés dans des systèmes de batteries et un 2ème volet relatif à la construction d'usines de production en France et en Allemagne. Ce projet sera porté par la société Automotive Cells Compagny (ACC) en tant que co-entreprise, commune des deux actionnaires PSA et SAFT.

A la suite de la pré-notification effectuée par la France, conjointement avec l'Allemagne, PSA et SAFT ont adressé à la Commission européenne un document intitulé « Project Portfolio – Cells and modules for LEV high voltage batteries » et daté du 10 octobre 2019 décrivant le projet. Ce document précise notamment le calendrier du projet ainsi que les différents Work Packages qui le composent. Le projet comprend ainsi sept Work Packages numérotés WP0 à WP6 pour un calendrier de réalisation s'étalant de 2019 à 2030.

La France a également, conjointement avec l'Allemagne et d'autres Etats membres, notifié à la Commission européenne le 10 octobre 2019 un document portant sur le Projet Important d'Intérêt Européen commun (PIIEC) relatif aux batteries afin de décrire son soutien par l'octroi d'aides d'Etat.

La Commission européenne a adopté, le 9 décembre 2019, une décision aux termes de laquelle est notamment autorisée, dans le cadre d'un PIIEC, l'aide accordée par les Etats français et allemand au projet porté par la société ACC. La Commission européenne a en effet estimé que ce projet remplissait toutes les conditions énoncées dans la Communication de la Commission de 2014.

Les aides d'Etat accordées par la France seront constituées d'une aide accordée par l'Etat français sous la forme d'avances, pour un montant maximum de 690 M€. S'y ajoutent d'autres aides publiques accordées par les régions et les collectivités publiques concernées par les différents développements industriels du projet, à savoir la Région Nouvelle Aquitaine, la Région Hauts-de-France, le SIZIAF, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois, Lys, Romane et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour un montant maximum de 156 M€ (dont respectivement 121 M€ pour la Région Hauts-de-France et les établissements publics de coopération de son territoire, d'une part, et 35 M€ pour la Région Nouvelle Aquitaine, d'autre part).

Le montant total des aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques françaises est donc de 846 M€ pour un montant total d'investissement (RDI et CAPEX) en France et en Allemagne de 6,4 milliards d'€.

La société ACC prévoit de construire une usine « Gigafactory » à Douvrin dans les Hauts-de-France qui aura une capacité de production de 24 GWh par an à partir de 2030.

Compte-tenu du nombre de création d'emplois que le projet va générer sur le site de production de Douvrin (2000 emplois directs à échéance 2030),

Compte-tenu du montant des investissements du projet en France de 2,2 milliards d'euros entre 2021 et 2030,

Considérant que le Projet sera réalisé sur une partie de l'emprise historique du site PSA de Douvrin et qu'il permet de requalifier 30 ha de terrains et 15 ha de bâtiments sans usage en 2020 et ainsi d'éviter la constitution d'une friche industrielle,

Considérant que le Projet peut permettre aux entreprises des Hauts-de France de répondre aux commandes tant dans la phase de construction du Projet que dans sa phase d'exploitation,

La Région Hauts de France ainsi que le SIZIAF, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, tous résolument tournés vers le développement de l'emploi, notamment dans l'industrie automobile, et éminemment conscients des retombées économiques favorables pour le territoire de ce projet, ont décidé de s'impliquer activement en faveur du projet ACC afin que l'accueil de la Gigafactory se fasse au cœur du Parc des Industries Artois-Flandres, sur le site PSA-Douvrin, lequel présente toutes les caractéristiques techniques pour accueillir une telle activité et répond également à l'enjeu de la transition énergétique appliquée aux sites industriels existants.

Alors que la filière automobile impacte de manière très importante le territoire des Hauts-de-France où sont déjà implantés plusieurs acteurs de l'industrie automobile, cet engagement unanime des acteurs publics précités, qui répond aux enjeux majeurs environnementaux, économiques et sociaux induits par le PIIEC, se traduit par un soutien financier global de 121 M€ de contribution aux investissements à réaliser pour accueillir la Gigafactory sur le Parc des Industries Artois-Flandres à Douvrin. Le soutien se répartit de la façon suivante entre les différents acteurs :

- La Région Hauts de France : 80 M€,
- La CALL : 9,03 M€,
- La CABBALR : 11,97 M€,
- Le SIZIAF : 20 M€.

Tenant compte de ce qui précède, il appartient maintenant à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, ainsi qu'aux autres financeurs Hauts-de-France, de s'engager dans le soutien de ce projet en approuvant les projets de contrat d'aide et de convention inter-financeurs ci-annexés et d'autoriser leur signature.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'aide, sous forme de subvention, d'un montant de 9,03 M€ à la société Automotive Cells Company, société européenne dont le siège social est au 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret et dont le numéro unique d'identification est 88 638 586 (RCS de Nanterre),

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer le Contrat d'aide relatif au projet ACC, ci-annexé,

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer la Convention entre les Régions Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine, la CALL, la CABBALR, le SIZIAF et Bpifrance Financement, ci-annexée,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9,03 M€, font l'objet d'une autorisation de programme SPIEECBATT 2020 sur l'imputation budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 11278 et qu'ils seront versés selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Premier versement en 2020 : 3,44 M€,
- Deuxième versement en 2021 : 4,30 M€,
- Troisième versement en 2022 : 1,29 M€.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien aux commerçants et artisans - Dispositif d'aide COVID II

Face à l'évolution de la situation sanitaire impactant de nouveau particulièrement notre tissu économique exerçant une fonction de proximité, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, souhaite, comme cela avait été réalisé au printemps dernier, mettre en place un dispositif d'accompagnement adapté à ce nouveau contexte.

Cette aide vient compléter celle existante destinée au secteur Cafés/Brasserie/Restaurant et le fonds de relance ciblant les TPE et les acteurs de l'ESS activé en partenariat avec la Région. Elle s'adresse aux commerçants et artisans indépendants dont la surface de vente est inférieure à 300 m² faisant l'objet d'une fermeture administrative d'au moins deux semaines sur la période du confinement, ou subissant une perte de Chiffres d'Affaires d'au moins 40 % en novembre de cette année par rapport à celui de 2019.

Ce soutien financier est forfaitaire et prend la forme d'une subvention d'un montant de 1 500 €. Elle est cumulable avec les autres aides précédemment reçues de la part de l'Etat, de la Région et de la CALL.

Elle bénéficie aux commerçants et artisans qui remplissent les conditions suivantes :

- être commerçant et/ou artisan indépendant dont la surface de vente est inférieure à 300 m²
- avoir le siège social ou un établissement de leur activité principale sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers,
- avoir un effectif compris entre 0 et 20 salariés,
- avoir un chiffre d'affaires inférieur à 5 M€,
- être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ou bénéficier d'un plan de règlement validé par les créanciers publics ou par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF).
- subir une fermeture administrative d'au moins deux semaines sur la période du confinement ou une perte de 40 % du CA entre novembre 2020 et novembre 2019.

Ce dispositif restera opérationnel jusqu'au 31/12/2020 et fera l'objet d'une prolongation si nécessaire.

Par ailleurs, pour les prêts déjà consentis par la CALL (dans le cadre du régime exceptionnel d'aides aux entreprises mis en œuvre par la décision du 13 mai 2020), il est proposé de reporter le démarrage du remboursement, initialement prévu au 1er janvier 2021, au 1er septembre 2021. L'étalement des remboursements pourra se faire sur 12, 24 ou 36 mois sur demande des bénéficiaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de mettre en place le dispositif de soutien aux commerçants et artisans, ci-dessus exposé, jusqu'au 31/12/2020.

Autorise le versement effectif de l'aide aux commerces et entreprises artisanales.

Décide de reporter le remboursement des prêts déjà consentis par la CALL au 1er septembre 2021 et de permettre un étalement comme préalablement indiqué.

Autorise à signer l'avenant à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts de France.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention d'objectifs avec l'association AFERTES

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de Lens-Liévin concerne respectivement la Cité du 12-14 à Lens, quartier d'intérêt national, et les quartiers République-Cité Sud à Avion et Calonne-Marichelles-Vent de Bise à Liévin de rang régional.

Le NPNRU prévoit de nombreuses démolitions et requalifications de logements nécessitant le relogement des occupants. Les modalités de ces relogements sont encadrées par une charte intercommunale annexée à la CIA.

Compétente en matière de politique de la ville et d'habitat, garante de la politique de peuplement et porteuse du projet NPNRU, la CALL est de facto légitime pour porter la démarche d'évaluation de la qualité des relogements, laquelle reposera sur la réalisation d'une enquête auprès des ménages concernés. La mise en place d'une enquête post-relogement commune aux trois quartiers NPRU permettra de recueillir l'avis et le degré de satisfaction des ménages sur l'accompagnement du relogement et sur l'amélioration de leur situation. Cela permettra également d'identifier, le cas échéant, les marges de progressions possibles ou sujets sur lesquels les indicateurs sont moins favorables, pour ajuster ou améliorer la qualité de l'accompagnement pour les relogements restant à intervenir.

Un partenariat avec l'AFERTES, école de travailleurs sociaux basée sur le quartier République à Avion, est proposé pour la réalisation de cette enquête. Cette démarche permet d'impliquer un acteur du territoire dans le cadre d'un projet qui rencontre ses intérêts pédagogiques et fait bénéficier les étudiants d'une approche des différentes facettes de métiers potentiels.

Ce partenariat se traduit par une convention d'objectifs qui définit les attentes de chacune des parties dans le cadre de la démarche.

Pour l'AFERTES, ce partenariat permettra :

- de faire bénéficier les étudiants d'interventions pédagogiques animées par les partenaires du projet de renouvellement urbain, et de leur faire ainsi approcher un panel d'acteurs du territoire, de métiers, qu'ils seront potentiellement amenés à côtoyer ou à exercer au terme de leur cursus,
- d'amener les étudiants à réaliser des exercices pratiques en phase avec la nature même de leur formation : enquêtes auprès des ménages.

Pour la CALL ce partenariat permettra :

- d'impliquer des acteurs du territoire plus largement dans le cadre du projet de renouvellement urbain,
- de concrétiser ses objectifs d'évaluation du dispositif de relogement.

La convention est établie pour une durée de 36 mois et implique une contribution financière de la CALL à hauteur de 3 000 € par année universitaire. Cette somme permettra à la structure d'acquérir du matériel pédagogique et prendre en charge les frais induits pour les étudiants (déplacements et repas lors des campagnes d'enquête).

Le questionnaire support de l'enquête de satisfaction post-relogement a été élaboré et validé par l'ensemble des partenaires opérationnels du projet (Villes et bailleurs).

L'enquête devra concerner l'ensemble des ménages relogés dans le cadre du NPNRU pour lesquels un forfait relogement a été accordé par l'ANRU, soit, 155 ménages à Lens, 159 à Avion et 228 à Liévin au regard de l'occupation au démarrage du processus (des départs volontaires hors relogement peuvent intervenir, qui impacteraient à la baisse les chiffres précités, dans des proportions moindres toutefois).

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 mettant en place une nouvelle politique de la ville,

Vu le décret du 30 décembre 2014, fixant la liste des Quartiers Politique de la Ville (QPV),

Vu l'arrêté du 29 avril 2015, relatif à la création du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 27 juin 2015,

Vu le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 10 Mars 2017,

Considérant les avis des Comités d'Engagement de l'ANRU du 19 septembre 2018 et du 23 octobre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention d'objectifs avec l'AFERTES et autorise le Président à la signer.

Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'AFERTES.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11339.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement Extension de la ZAC An 2000 Approbation du compte-rendu d'activité à la collectivité Exercice 2019

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » sur le territoire des communes de Liévin et de Lens.

Cet aménagement comprend l'ensemble des procédures visant à la réalisation de cette opération, des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre, ces travaux étant réalisés dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2019 à la collectivité.

258 558 € HT ont été dépensés en 2019, répartis selon les principaux postes suivants :

- 117 928 € HT en travaux et honoraires (correspondant au solde des marchés de démolition de l'ancien dépôt de bus et de l'ancienne gendarmerie sur l'îlot Font à Marle),
- 50 000 € de rémunération de la SEM,
- 34 121 € d'intérêt d'emprunt,
- 17 148 € d'impôts fonciers.

La SEM a poursuivi les études pour le réaménagement de l'îlot Silas Goulet, avec notamment l'attribution des marchés de travaux de démolition en fin 2019.

Les recettes de 2019 s'élèvent à 2 194 503 €, dont 2 194 000 € correspondant au versement de la participation contractuelle du concédant.
L'intégralité de la participation est maintenant versée.

Des contacts avancés ont été pris pour la commercialisation des lots « Silas Goulet » pour de l'activité tertiaire et un programme de logements

Afin de requalifier le cœur d'îlot « Elisée Reclus », la branche immobilière de la SEM a mis en commercialisation un programme de 7 maisons individuelles en VEFA

En 2020, la SEM conduira les travaux de démolitions programmés en 2019 et chèvera les études VRD pour l'aménagement de l'îlot Silas Goulet.

Elle accompagnera les opérateurs identifiés sur les lots à vendre afin de favoriser l'aboutissement des projets.

Les actions se poursuivront sur les autres secteurs opérationnels.

Au 31 décembre 2019, l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 21 719 714 € HT et 23 053 338 € HT en recettes. La dernière échéance d'emprunt a été remboursée en 2019. La trésorerie au 31 12 2019 s'établit à 1 335 559 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 23 602 260 € HT en dépenses et 24 323 808 € HT en recettes en fin de contrat (au 31 décembre 2024).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI

(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Approuve le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2019 afférent à la Convention Publique d'Aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif Approbation du compte-rendu d'activité à la collectivité Exercice 2019

Par délibération en date du 15 Octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Les aménagements à réaliser dans le cadre du Grand Projet Communautaire du Pôle d'Excellence Sportif se décomposent en trois grandes thématiques spatialement identifiées :

- 1 - Le cœur de pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le Site,
- 2 - Le secteur à vocation économique Vivalley Park : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
- 3 - Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains,

Ces travaux étant réalisés au titre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Par avenant n°4 en date du 13 novembre 2018, la durée de la CPA a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre les travaux et la commercialisation de la zone de développement économique.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2019 à la collectivité.

Avancement 2019 :

Au cours de l'année 2019, ont été finalisées les démarches préalables à l'aménagement de Vivalley Park à savoir :

le permis d'aménager de la zone d'activité économique Vivalley Park a été obtenu le 15 octobre 2019, et les marchés de travaux ont été attribués pour un montant de 1 538 378 € HT.

6 maisons sises rue Delattre de Tassigny ont également été démolies en 2019, afin d'éviter le squat.

Au niveau commercialisation, l'acte de vente avec la SCI PARAMEDIKAL pour la construction d'un centre paramédical a été signé (101 000 € HT).

Prévisions 2020 :

L'année 2020 est consacrée à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication / commercialisation commune avec ADITEC, ainsi qu'à la pré-commercialisation de Vivalley Park.

Les travaux pourront commencer dès que le seuil de pré-commercialisation de 30% aura été atteint.

Au niveau commercialisation, il est espéré de pouvoir signer le compromis de vente pour le programme immobilier Vivalley avec la société Eiffage Immobilier.

Au cours de l'année 2020 il est prévu de réaliser les travaux de plantations et clôture sur les parcelles démolies en 2019 et de réaliser les études de démolition du hangar situé à l'arrière de la station essence.

Financier

Le bilan au 31 décembre 2019 laisse apparaître un montant de dépenses réalisées de 29 420 890 €HT et des recettes perçues pour 30 245 020 € HT. La trésorerie de l'opération est positive pour 2 424 017 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 34 292 511 € HT en dépenses et 34 505 696 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2022.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Approuve le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2019 afférent à la Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Concession d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif Avenant n°5

Par délibération en date du 15 Octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux), via une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire de la commune de Liévin.

Parmi les ouvrages restant à réaliser, figure la zone d'activités dédiée VIVALLEY PARK, d'une surface de 7 ha.

Du fait de la vocation très ciblée de VIVALLEY PARK, la commercialisation de ce secteur et la communication sont étroitement liées au développement du VIVALLEY CENTER. Les deux projets étant considérés comme un ensemble à promouvoir, une stratégie de communication commune a été mise en place en 2020.

Il apparaît opportun aujourd'hui, de proroger la concession de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 afin de corréliser le développement du projet VIVALLEY CENTER avec les travaux et la commercialisation de VIVALLEY PARK.

L'avenant n°5 a donc pour objet de proroger la concession de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Approuve l'avenant n°5 à la concession d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif.

Autorise le Président à signer avec la SEM Territoires Soixante-Deux ledit avenant n°5 sachant que l'allongement de la durée de la concession n'a pas d'incidence sur la participation financière du concédant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D008

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette Approbation du compte-rendu d'activité à la collectivité Exercice 2019

Par délibération en date du 26 septembre 2003, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone Industrielle de l'Alouette sur le territoire des communes de Liévin, Bully-les-Mines et Aix-Noulette.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, entreprises ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, le compte rendu d'activités à la collectivité 2019 est soumis aux élus .

Au niveau foncier, les échanges avec l'entreprise « Cheminées Philippe » ont été finalisés, engendrant le versement d'une soulte de 54 301 € HT. Les négociations amiables avec les derniers propriétaires se sont poursuivies.

2 960 772 € HT ont été dépensés en 2019 en travaux et honoraires. Ces travaux ont principalement consisté en :

- Travaux de terrassements négociés avec Primelog : 1 284 846 € HT,
- Travaux d'aménagements paysagers : 853 824 € HT,
- Travaux de finition sur la voirie principale borduration, tapis d'enrobé, pour 753 568 € HT,
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 25 900 € HT.

Les recettes de 2019 s'élèvent à 2 108 670 € HT dont 2 105 454 € HT par le biais de 6 actes de cession à :

- VIRTUO PROPERTY,
- Poste Immo,
- SCI Quadraparc (CTPLV – Bils),
- SCI Jozoto (FLB),
- MAE Transport,
- CITEVERT

L'année 2020 permettra :

- la finalisation des négociations amiables pour acquisitions et échanges fonciers,
- La signature des actes de vente sur la zone pour un montant de 6,793 M€HT, représentant notamment les signatures avec Parcolog et Virtuo pour des bâtiments logistiques,
- La remise des ouvrages terminés. (voirie principale notamment).

Au 31 décembre 2019, l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 24 732 606 € HT et 21 584 108 € HT en recettes. Compte tenu du décalage de certaines ventes importantes, la trésorerie devient négative et s'établit à - 979 915 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 29 573 786 € HT en dépenses et 31 191 430 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Approuve le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2019 afférent à la Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D009

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette Avenant n° 6

Par délibération en date du 26 septembre 2003, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux), via une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone Industrielle de l'Alouette sur le territoire des communes de Liévin, Bully-les-Mines et Aix-Noulette.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre.

L'échéance de la concession, prévue le 31 décembre 2021, ne permettra pas la finalisation des commercialisations en cours, notamment des deux projets logistiques de grande ampleur ainsi que des travaux de VRD.

L'avenant n°6 a donc pour objet de proroger la concession de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI

(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Approuve l'avenant n°6 à la concession d'aménagement ZI de l'Alouette.

Autorise le Président à signer avec la SEM Territoires Soixante-Deux ledit avenant n°6, étant précisé que ce dernier n'a pas d'impact financier pour la communauté d'agglomération de Lens Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D010

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention de financement CALL/Villes pour la mise en œuvre des aménagements cyclables temporaires sur le périmètre intercommunal

La délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 concernant la convention de financement CALL/Villes relative à la mise en œuvre des aménagements cyclables temporaires venait préciser les modalités de reversement de la subvention de l'Ademe aux Communes s'inscrivant dans ce dispositif.

Avec le concours du SMT Artois-Gohelle, la CALL a promu ce dispositif et ce sont près de 10 km d'aménagements cyclables temporaires qui ont été développés depuis le mois de septembre sur le territoire des Villes ayant souhaité s'inscrire dans ce dispositif : Estevelles, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle et Sains-en-Gohelle.

Le déploiement de ces infrastructures est permis grâce au concours de l'Ademe qui permet une prise en charge des coûts jusqu'à 70% dans la limite de 35 000 € pour l'ensemble du projet à l'échelle de la CALL.

Suite à une modification des conditions d'instruction du dossier, seuls 27 821,88 € seront alloués par l'Ademe au projet contre 35 000 € initialement attendus.

Afin de ne pas pénaliser les Villes ayant investi pour le déploiement de ces aménagements et de favoriser le développement d'une mobilité active et durable, il est proposé que la CALL apporte une aide supplémentaire totale de 7 178,12 € pour ne pas impacter les plans de financement des Villes et poursuit dans le même temps sa recherche de financements complémentaires auprès des différents partenaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le versement d'un montant de 7 178,12 € pour les Villes s'inscrivant dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables temporaires sur le périmètre intercommunal,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 178,12 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11338.

Autorise le Président à signer tous documents contractuels permettant l'octroi d'un financement supplémentaire dans le cadre du projet,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **82 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 82

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D011

DEVELOPPEMENT DURABLE

Délégation de service public portant sur l'exploitation du service de l'assainissement - Avenant de prolongation du contrat actuel

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a confié l'exploitation par affermage de son service public d'assainissement à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux par délibération du 8 février 2008.

Le contrat d'affermage fixait l'échéance du contrat au 31 décembre 2020.

Par délibération en date du 4 octobre 2019, la Communauté s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'exploitation de son service d'assainissement par le biais d'une concession de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Une procédure de mise en concurrence a ainsi été initiée, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, en novembre 2019.

La crise sanitaire ayant ralenti la mise en œuvre de la procédure de passation, il apparaît nécessaire, afin de mener la procédure à son terme dans les meilleures conditions et permettre, le cas échéant, d'organiser le tuilage entre les deux conventions, de prolonger la durée du contrat en cours de quatre mois.

La présente délibération vise, en conséquence, à autoriser la signature d'un avenant de prolongation du contrat actuel.

Il est à noter que les investissements réalisés par le Fermier dans le cadre de ce contrat étant intégralement amortis au 31 décembre 2020, l'utilisation des ouvrages pour exploiter le service donne lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, au paiement, par le Fermier, d'une redevance d'utilisation du domaine public de 400 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 04/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 6 au contrat d'affermage dont le titulaire est VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux afin de prolonger le contrat actuel de 4 mois,

Admet en recette, en conséquence de l'avenant, la redevance d'occupation du domaine public due par le Fermier,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 pour le budget annexe Assainissement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D012

RESSOURCES ET MOYENS

Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Rapport d'activité 2019

Par délibération du 20 novembre 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a décidé la création d'un Office de Tourisme et du Patrimoine sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Les missions de l'office de tourisme et du patrimoine intercommunal ont ainsi été définies :

- Assurer la promotion de l'agglomération,
- Assurer la coordination des divers acteurs, organismes et entreprises intéressés au développement de l'agglomération au travers de l'assistance et de la mise en synergie des initiatives privées et publiques visant à assurer en lien avec les services communautaires le développement touristique et culturel de l'agglomération,
- Concevoir des produits touristiques et les commercialiser selon les dispositions de l'article L 213-1 et des articles R 213-4 et suivants du code du tourisme,
- Mettre en place un service de réservations et de billetterie,
- Développer et assurer les visites guidées ou commentées sur l'aire géographique de l'agglomération en conformité au label « Pays d'art et d'histoire » détenu par le territoire depuis 2008,
- Organiser, co-organiser ou participer à des manifestations touristiques d'envergure intercommunale voire intercommunautaire,
- Exploiter selon les choix de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin les installations touristiques et de loisirs propriétés de la Communauté d'Agglomération,
- Donner un avis sur les projets d'équipements collectifs touristiques,
- Mobiliser les acteurs touristiques locaux, aider au montage de projets (publics et privés) et contribuer au développement de l'offre touristique locale,
- Observer l'économie touristique, veille marketing, évaluation des actions.

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, l'office a adressé à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité, il convient d'en prendre acte.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activité 2019 de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D013

RESSOURCES ET MOYENS

SIZIAF : rapport d'activité 2019

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2019 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prendre acte du rapport d'activité 2019 du SIZIAF.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D014

RESSOURCES ET MOYENS

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional Rapport d'activité 2019

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Nord Pas de Calais, du Département et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Les statuts du Syndicat Mixte pour l'Exploitation de l'Arena Stade Couvert - Liévin ont été signés le 10 Juillet 1987. Cet équipement s'inscrivant parfaitement dans les objectifs de complémentarité et d'équilibre territorial de la Région en matière de grands équipements publics d'intérêt général, la Région Nord Pas de Calais, la Commune de Liévin et le Syndicat Mixte pour l'Exploitation de l'Arena Stade Couvert Liévin, ont décidé d'étendre l'objet dudit syndicat mixte à l'exploitation de l'Arena Stade Couvert - Liévin redéployé.

Par ailleurs, le Département du Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, ont souhaité adhérer au Syndicat Mixte. Cet équipement présente, en effet, un intérêt public départemental et s'inscrit totalement dans la compétence, en matière de développement économique, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Conformément à l'article 5211-39 du CGCT, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, son rapport d'activité 2019,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D015

RESSOURCES ET MOYENS

Représentants à divers organismes : modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (Agence de l'urbanisme, CH de Lens, Commission Locale de l'Eau du SAGE de Marque-Deûle).

Lors de la séance du 9 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de divers organismes.

Plusieurs erreurs ayant été relevées, il y a lieu modifier les représentants désignés dans les structures suivantes :

- Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée chargée de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Marque-Deûle (1 représentant en lieu et place de Mme Dorise TRANAIN),
- Agence d'Urbanisme de l'Artois (1 représentant à l'Assemblée Générale en lieu et place de M. Alain BAVAY),
- Conseil de Surveillance du CHL (1 représentant en lieu et place de M. Jean LETOQUART).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Mme Corine TATE à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marque Deule,
- M. Ludovic GAMBIEZ à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour l'Assemblée Générale,
- M. Bruno TRONI au Conseil de Surveillance du CHL.

La composition au sein de ces structures est ainsi modifiée :

Nom de la structure	Nbre de délégués	Prénoms - Noms
Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marque Deule	3 représentants	- M. Pierre SENECHAL - M. Bruno TRONI - Mme Corinne TATE

Nom de la structure	Nbre de délégués	Prénoms - Noms
Agence d'Urbanisme de l'Artois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration	Le Président ou son représentant et 12 titulaires à l'A.G.	- M. le Président, Sylvain ROBERT <i>ou son représentant M. André KUCHCINSKI</i> - M. Alain ROGER - M. François LEMAIRE
		- M. Ludovic GAMBIEZ - M. Jérôme DARRAS - Mme Samia SADOUNE - Mme Laure MEPHU NGUIFO - M. Julien VOULIOT - M. Jean LETOQUART - M. Yves TERLAT - M. Georges KOPROWSKI - M. Alain SZABO - Mme Agnès LEVANT
	6 titulaires au CA	- M. Sylvain ROBERT - M. Alain ROGER - M. François LEMAIRE - M. Yves TERLAT - M. Jean LETOQUART - M. Alain SZABO
Conseil de surveillance du CHL	2 représentants	- Mme Françoise TOULOUSE - M. Bruno TRONI

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D016

RESSOURCES ET MOYENS

Recrutement d'un chargé d'accompagnement des usagers pour la direction eau et réseaux

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'Agglomération LENS LIEVIN exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Dans un contexte d'optimisation des ressources, et de réorganisation de la direction Eau et Assainissement liée à l'accroissement de nouvelles compétences, il apparaît nécessaire de renforcer les services et les équipes en place.

Il est donc proposé de créer un poste de « **Chargé(e) d'Accompagnement des usagers** », qui relèvera du chef du service usages et service au public au sein de la direction eau et réseaux, le ou la chargé d'accompagnement des usagers assurera un accompagnement technique des demandes des usagers de notre territoire notamment sur la partie raccordement dans toutes les missions décrites ci-après

- **Suivi technique des chantiers,**
- **Conseil et expertise auprès des particuliers,**
- **Suivi des raccordements,**
- **Aides de l'agence de l'eau Artois Picardie,**
- **Contrôle technique des avis du délégataire,**
- **Pénalités (raccordement).**

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels qui justifieront d'une expérience significative dans le domaine de compétences et/ou d'un diplôme dans le domaine de compétences.

Doté de bonnes notions techniques en assainissement et eaux pluviales, le candidat maîtrisera le pilotage de réunions, sera capable de rédiger des notes, courriers et comptes rendus de réunions, maîtrisera l'outil informatique et des logiciels de modélisation hydraulique et hydrologique. Une bonne connaissance des acteurs du territoire est demandée ainsi qu'une expérience significative dans ces domaines de compétence.

Le permis B exigé.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un(e) chargé(e) d'Accompagnement des usagers dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D017

RESSOURCES ET MOYENS

Recrutement d'un chargé de mission GEMAPI érosion des sols

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Dans un contexte d'optimisation des ressources, et de réorganisation de la direction Eau et Assainissement liée à l'accroissement de nouvelles compétences, il apparaît nécessaire de renforcer les services et les équipes en place :

Le poste proposé est subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau (plafond fixé à 500 euros).

Il est donc proposé de créer un poste de « **chargé(e) de mission GEMAPI- érosion des sols** » qui, participera à mettre en œuvre les décisions des élus en matière de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre l'érosion des sols. Il assurera en outre les missions dans toutes les dimensions décrites ci-après :

- *Participer aux réunions destinées à la définition des orientations stratégiques en matière de restauration, de gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols,*
- *Organiser et mettre en œuvre au sein de la direction la politique publique en matière de restauration, de gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols,*
- *Assurer la veille et mettre en œuvre la réglementation dans le domaine de la restauration, de la gestion des milieux aquatiques et d'érosion des sols,*
- ...

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels qui justifieront d'une expérience significative dans le domaine de compétences et/ou d'un diplôme dans le domaine de compétences.

Doté de très bonnes notions techniques en eau et assainissement, le candidat maîtrisera des techniques d'entretien et de restauration de cours d'eau, il sera capable de travailler en équipes et en transversalité, il sera capable de prendre des initiatives et à être force de proposition, il maîtrisera des techniques de lutte contre l'érosion des sols. La connaissance du milieu agricole serait un vrai plus. Il maîtrisera le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des établissements publics, la comptabilité publique, le code des marchés publics et la gestion de projets ainsi que la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau. Enfin il maîtrisera le cadre réglementaire des procédures obligatoires liées au poste et connaîtra le code de l'environnement et de la santé publique.

Le permis B exigé.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un(e) chargé(e) de mission GEMAPI érosion des sols les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D018

RESSOURCES ET MOYENS

Fixation des tarifs d'occupation du domaine public communautaire

Les tarifs d'occupation du domaine public communautaire sont actuellement régis par différentes délibérations disparates et anciennes.

L'établissement intercommunal doit d'ailleurs régulièrement délibérer, au cas pas cas, pour fixer les conditions d'occupation de certaine partie du domaine public pour lequel aucun tarif n'existe.

Aussi, il est proposé, d'une part, de réviser les redevances en vigueur au sein d'une unique délibération et, d'autre part, d'y ajouter les cas de figure non encore prévus afin de fluidifier le traitement des demandes, assurer un contrôle plus efficace des occupants ou utilisateurs et ainsi mieux valoriser le domaine public communautaire.

S'agissant du contrôle des occupations, il est proposé de fixer un montant d'indemnité compensatrice en cas d'occupation ou d'utilisation du domaine public communautaire non-conforme à l'autorisation préalablement délivrée par l'administration ou sans titre connu de l'administration.

Hormis les montants définis par l'article R 20-52 du Code des postes et des communications électroniques, le montant des redevances d'occupation du domaine public sera révisé annuellement de plein droit en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE.

Les occupations du domaine public à caractère commercial feront, quant à elles, l'objet d'une publicité et d'une procédure de sélection préalable, sauf exceptions législatives, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants CG3P. Cette procédure de sélection précisera les modalités de fixation de la redevance.

Vu les articles L. 2122 et suivants CG3P relatifs aux utilisations du domaine public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide de fixer les tarifs des occupation du domaine public communautaire conformément à l'annexe jointe,

Précise que, hormis les tarifs fixés par l'article R. 20-52 du Code des postes et des communications électroniques, les tarifs ci-annexés seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, de plein droit, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE.

Autorise, en conséquence de ce qui précède, l'admission des recettes à percevoir en application des tarifs ci-annexés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**REDEVANCES APPLICABLES AUX OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC, HORS CAS DES
 OCCUPATIONS EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

DESIGNATION DU MODE D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	Redevance suite à la délivrance d'un titre d'occupation ou d'utilisation du domaine public. Chaque jour, semaine, mois ou année entamé est indivisible. (en € TTC)	Indemnité compensatrice d'occupation ou d'utilisation du domaine public en cas d'occupation non-conforme ou sans titre. Chaque jour, semaine, mois ou année entamé est indivisible. (en € TTC)
TRAVAUX ET CHANTIERS INFERIEURS OU EGAUX A 15 JOURS		
Occupation / utilisation par un engin ou une personne* : <ul style="list-style-type: none"> - Mini pelle, - Chariot élévateur, - Mini chargeuse, - Gazelle, - *Travaux sur corde, - Compresseur sur roulette ou sur pied, - Groupe électrogène, - Tous engins de chantier de petite taille. 	5 € / jour / unité	7,5 € / jour / unité
Occupation / utilisation par l'empiètement d'un : <ul style="list-style-type: none"> - Cantonnement, - Bureau de chantier, - Baraque de chantier, - Benne, - Toupie, - Véhicule léger de déménagement, - Monte matériaux, - Compresseur remorque, - Nacelle élévatrice sur véhicule léger. 	7 € / jour / unité	10,5 € / jour / unité
Occupation / utilisation par l'empiètement d'un : <ul style="list-style-type: none"> - Camion atelier, - Véhicule PL toupie, - Véhicule PL remorque, - Véhicule PL curage, - Pelle hydraulique, - Chargeur. 	9 € / jour / unité	13,5 € / jour / unité

Occupation / utilisation par une grue mobile sur véhicule poids-lourds	30 € / jour / unité	45 € / jour / unité
Occupation / utilisation par une nacelle élévatrice sur véhicule poids-lourds	30 € / jour / unité	45 € / jour / unité
Occupation / utilisation par une grue à tour	60 € / jour / unité	90 € / jour / unité
Occupation / utilisation par le survol d'une grue à tour située hors du domaine public	5 € / jour / unité	7,5 € / jour / unité
Occupation / utilisation par une grue mobile sur convoi exceptionnel	60 € / jour / unité	90 € / jour / unité
Occupation / utilisation par une nacelle élévatrice sur convoi exceptionnel	60 € / jour / unité	90 € / jour / unité
Occupation/utilisation par l'empiètement : - d'un échafaudage mobile ou fixe (tous types) - d'une sapine tour - clôture de chantier	0,50 € par m² indivisible / jour	0,75 € par m² indivisible / jour
Occupation / utilisation par un support de réseau aérien provisoire	3 € / jour	4,5 € / jour
Occupation / utilisation pour la création ou modification de bateau (par fraction de 10 mètres)	Exonération	Exonération
TRAVAUX OU CHANTIERS SUPERIEURS A 15 JOURS		
Occupation / utilisation par un chantier > 15 jours (l'emprise du chantier peut intégrer tout élément matériel en son sein).	0,40 € / m² indivisible	0,60 € / m² indivisible
ACTIVITES CULTURELLES		
Occupation / utilisation par une exposition de voitures anciennes ou par un rassemblement de véhicules défini selon un type ou une marque	3 € / tranche de 100 m² indivisibles / jour	4,5 € / tranche de 100 m² indivisibles / jour

ACTIVITES DIVERSES		
Occupation / utilisation par un véhicule voué à la destruction	—	17 € / jour
Occupation / utilisation par dépôt sur le sol : <ul style="list-style-type: none"> - Sable, - Gravats, - Terre, - Gravillons, - Cailloux, - Pouzzolane, - Pierre, - Big bag, - Mélange, - Bois, - Tout venant. 	15 € / 15 m² indivisibles / jour	15 € / 15 m² indivisibles / jour
Occupation / utilisation par une terrasse air libre	60 € / an indivisible / m² indivisible	60 € / an indivisible / m² indivisible
Occupation / utilisation par un support d'enseigne ou de pré-enseigne publicitaire non numérique	<p style="text-align: center;">≤ 1,50 m² = 45 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">> 1,50 m² et ≤ 50 m² = 90 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">>50 m² = 180 € / m² indivisible / an</p>	<p style="text-align: center;">≤ 1,50 m² = 45 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">> 1,50 m² et ≤ 50 m² = 90 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">>50 m² = 180 € / m² indivisible / an</p>
Occupation / utilisation par un support d'enseigne ou de pré-enseigne publicitaire numérique	<p style="text-align: center;">≤ 1,50 m² = 90 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">> 1,50 m² et ≤ 50 m² = 180 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">>50 m² = 360 € / m² indivisible / an</p>	<p style="text-align: center;">≤ 1,50 m² = 90 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">> 1,50 m² et ≤ 50 m² = 180 € / m² indivisible / an</p> <p style="text-align: center;">>50 m² = 360 € / m² indivisible / an</p>
Occupation / utilisation privative d'un espace de stationnement	0,20 € / jour / tranche de 10 m² indivisible	0,20 € / jour / tranche de 10 m² indivisible
Occupation / utilisation diverses non reprises dans le présent tableau	3 € / m² indivisible / jour	3 € / m² indivisible / jour

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
-domaine public routier-

Les plafonds visés à l'article R.20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) sont révisés, chaque année, au 1^{er} janvier, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

Occupation / utilisation par des artères en souterrain : <ul style="list-style-type: none"> - Fourreau contenant ou non des câbles, - Câbles en pleine terre, - Ensemble de câble tirés entre deux supports. 	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 41,66 € / km / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 41,66 € / km / an)
Occupation / utilisation par des artères en aérien : Ensemble de câble tirés entre deux supports	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 55,54 € / km / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 55,54 € / km / an)
Installations radioélectriques : <ul style="list-style-type: none"> - Pylône, - Antenne de téléphonie mobile, - Armoire techniques . 	6000 € / an	6000 € / an
Autres : <ul style="list-style-type: none"> - Cabine téléphonique, - Sous répartiteur. 	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 27,77 € / m ² / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 27,77 € / m ² / an)

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
-domaine public non routier-

Les plafonds visés à l'article R.20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) sont révisés, chaque année, au 1^{er} janvier, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

Occupation / utilisation par des artères en souterrain : <ul style="list-style-type: none"> - Fourreau contenant ou non des câbles, - Câbles en pleine terre. Ensemble de câble tirés entre deux supports	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 1 388,52 € / km / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 1 388,52 € / km / an)
Occupation/utilisation par des artères en aérien : Ensemble de câble tirés entre deux supports	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 1 388,52 € / km / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 1 388,52 € / km / an)
Installations radioélectriques : <ul style="list-style-type: none"> - Pylône, - Antenne de téléphonie mobile. Armoire techniques	6000 € / an	6000 € / an

Autres : <ul style="list-style-type: none"> - Cabine téléphonique, - Sous répartiteur. 	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 902,54 € / m ² / an)	Montant du plafond défini par l'article R.20-52 du CPCE (Redevance pour l'année 2020 : 902,54 € / m ² / an)
--	--	---

Par ailleurs, comme l'autorise l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé d'acter le principe de la gratuité des demandes d'occupation, sauf décision justifiée, notamment par des considérations tenant à la sécurité des personnes ou des biens, lorsque l'occupant ou l'utilisateur est une association à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général ou lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même.

Modalités de la révision annuelle :

Hormis les montants définis par l'article R 20-52 du CPCE, le montant des redevances d'occupation du domaine public reprises dans le tableau ci-avant sera révisé de plein droit au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE. Il est précisé que le montant initial des redevances a été déterminé en prenant pour base l'indice ICC du 1^{er} trimestre 2020 (1770). Au cas où, pour quelque raison que ce soit, l'indice ci-dessus cessait d'être publié, cette révision serait faite en prenant pour base l'indice de remplacement le plus cohérent.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D019

RESSOURCES ET MOYENS

Loos-en-Gohelle – Base 11/19 Installation photovoltaïque sur la salle des machines et des condensateurs Contrat ELECOCITE – Contrat d'achat des surplus de production photovoltaïque

Dans le cadre de la pose des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment salle des machines de la base du 11/19 de Loos-en-Gohelle,

La majorité de la production d'énergie sera autoconsommée sur les sites de la CALL (11 compteurs), le restant de la production devant être revendu à un fournisseur d'énergie.

La CALL doit également trouver un responsable d'équilibre du réseau électrique, modalité obligatoire pour raccorder la centrale photovoltaïque au réseau ENEDIS.

Un contrat, avec rémunération, entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ELECOCITE fixe les engagements réciproques, la rémunération de l'énergie électrique vendue par la CALL, les modalités de paiement, la durée du contrat, les modalités de résiliation du contrat et la prestation de responsable d'équilibre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le contrat de vente d'électricité photovoltaïque entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la société par actions simplifiées ELECOCITE, au capital de 130 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 832 691 307, dont le siège social est situé 21 rue du Luyot à 59113 SECLIN.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D020

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitation de 31 logements Cité 4 Sud de Liévin à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N° **106353** en annexe signé entre **MAISONS & CITES** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **d'un million sept-cent-cinquante-deux mille trois-cent-cinquante euros (1 752 350,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106353** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D021

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 30 logements Cité Centrale rue Foch à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N° **110874** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **trois millions six-cent-dix-neuf mille six-cent-quatze-vingt-treize euros (3 619 693,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **110874** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D022

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitation de 58 logements Cité d'Arleux à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**107406** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **trois millions neuf-cent-soixante-dix-huit mille sept-cent-dix-neuf euros (3 978 719 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **107406** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D023

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Réhabilitation de 20 logements Cité des Alouettes à BULLY-LES-MINES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**106349** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million six-cent-soixante-cinq mille cinq-cents euros (1 665 500,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106349** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D024

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 11 logements rue Beaumarchais à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 1 227 871,00 €, émise par la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par MAISONS & CITES ACCESSION (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de financement de la construction de 11 logements individuels situés au 29 rue Pierre Augustin de Beaumarchais à Lens (62), pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu l'offre de financement de la Banque Postale **LBP-00007882** annexée à la présente délibération,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Article 7 :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D025

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT Acquisition en VEFA de 19 logements (PLS) Place du Général de Gaulle à LENS (site APOLLO)

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**106419** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million cent-trente-huit mille deux-cent-soixante-cinq euros (1 138 265,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106419** constitué de 2 lignes de prêt. Ce Prêt concourt au financement de l'opération comportant au total 38 logements.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D026

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT Acquisition en VEFA de 19 logements (PLUS) Place du Général de Gaulle à LENS (site APOLLO)

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**108464** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **neuf-cent-trente-sept mille cent-cinquante euros (937 150,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **108464** constitué de 2 lignes de prêt. Ce Prêt concourt au financement de l'opération comportant au total 38 logements.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D027

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES Acquisition en VEFA de 30 logements rue de la Paix (site APOLLO) à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Le Cottage Social des Flandres prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**107788** en annexe signé entre **LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions cinq-cent-quatre-vingt-douze mille six-cent-quatre-vingt-dix-huit euros (2 592 698 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **107788** constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D028

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitation de 29 logements Cité du 2/5 à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**106336** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million neuf-cent-quatre-vingts mille cinq-cents euros (1 980 500,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106336** constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D029

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT Réhabilitation de 6 logements individuels Rue Pasteur à LOISON-SOUS-LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**114592** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **cent-seize mille six-cent-soixante-quatre euros (116 664,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **114592** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D030

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitation de 18 logements Coron Mirabeau à LOOS EN GOHELLE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**106334** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million quatre-cent-trente-neuf mille huit-cent-cinq euros (1 439 805,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106334** constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D031

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT Construction de 6 logements Bd Emile Basly à MAZINGARBE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**104944** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **six-cent-quarante-deux mille cent-quinze euros (642 115,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **104944** constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D032

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 20 logements Cité 7 rue de la Fontaine à MAZINGARBE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N° **110872** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions huit-cent-trente-sept mille deux-cent-soixante-douze euros (2 837 272,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **110872** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D033

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 36 logements rue Alexandre DUMAS à MAZINGARBE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**107554** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **trois millions quatre-cent-quatre-vingt-dix-huit mille cinq-cent-cinquante-cinq euros (3 498 555,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **107554** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D034

RESSOURCES ET MOYENS

Délibération modificative suite erreur matérielle Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 31 logements Chemin du bossu à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N° **105553** en annexe signé entre **MAISONS & CITES** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre millions cinq-cent-quarante-sept mille cent-quatre-vingt-dix-neuf euros (4 547 199 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **105553** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D035

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Acquisition-amélioration de 2 logements rue Luccarini à PONT-A-VENDIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**108184** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **cent-quatre-vingt-quatorze mille quatre-cent-soixante-sept euros (194 467,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **108184** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D036

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitation de 23 logements Cité du Pont à WINGLES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**106333** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA d'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total d'**un million six-cent-soixante-huit mille euros (1 668 000,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **106333** constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D037

RESSOURCES ET MOYENS

Cadre des garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel une personne publique accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités locales.

I. Contexte réglementaire

A. Un mode d'intervention encadré par la loi

a) Les restrictions légales

Les garanties d'emprunt sont encadrées par des restrictions issues de la loi et destinées à préserver les finances publiques des collectivités territoriales. Trois critères cumulatifs visant à limiter les risques, sous forme de ratios prudentiels dits « ratios Galland » et codifiés à l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'appliquent :

- **Un ratio de plafonnement** qui fixe le montant plafond des annuités de dette et des annuités garanties par exercice budgétaire à 50 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.
- **Un ratio de plafonnement par bénéficiaire** qui prévoit que le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut excéder 10 % du montant des annuités susceptibles d'être garanties par la collectivité.
- **Un ratio de partage du risque** qui prévoit que la quotité garantie par une collectivité sur un même emprunt ne peut excéder 50 % du montant de l'emprunt. La quotité maximale peut être portée à 80 % pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée n'est pas applicable aux organisme d'intérêt général.

Cependant, l'article L2252-2 du CGCT exclut du champ d'application des ratios prudentiels précités, les garanties accordées pour les interventions en matière de logement social.

Deux types de garanties d'emprunt sont en outre interdites :

- Les garanties en faveur d'associations, de groupements sportifs et de sociétés anonymes à objet sportif.
- Les garanties aux entreprises en difficulté (loi du 5 janvier 1988).

Les dispositions de l'article L2252-1 du CGCT excluent également la possibilité pour une collectivité d'accorder à une personne de droit privé des garanties portant sur des lignes de trésorerie, des créances commerciales, des loyers ou des contrats de crédit-bail.

Les collectivités ne provisionnent pas les garanties d'emprunt. La provision ne doit être constituée qu'à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'une personne morale bénéficiaire de la garantie.

b) Les tempéraments

La majorité des garanties octroyées par la CALL déroge au régime de droit commun.

Aux termes des articles L2252-2 du CGCT, les ratios Galland ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts octroyées par les collectivités :

- Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ;
- Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées ;
- Pour les opérations prévues en application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ;
- Pour les opérations prévues à l'article L312-3-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Pour les opérations d'acquisition réalisées par les organismes de foncier solidaire définis au premier alinéa de l'article L329-1 du code de l'urbanisme.

Toutefois, dans la mesure où 98 % des garanties sont accordées au profit du secteur du logement et par souci de transparence, la CALL présente son ratio de plafonnement en y incluant le logement.

La limite de quotité prévue par le ratio de partage du risque (50 %) n'est pas applicable aux garanties d'emprunt accordées pour les interventions en matière de logement social. Pour ces interventions, la CALL intervient à 100 %.

La limite de quotité n'est pas applicable non plus aux garanties d'emprunt accordées aux organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238bis du CGI, soit principalement les organismes à caractère éducatif, social, humanitaire.

Enfin, la quotité maximale susceptible d'être garantie peut être portée à 80 % pour les opérations d'urbanisme menées en application des articles L300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme (art. D. 1511-35 al.2, CGCT).

B. Un champ d'intervention limité

a) Le logement

La CALL se positionne comme « chef de file » de la politique locale de l'habitat. Pour répondre aux évolutions démographiques, aux besoins de renouvellement du parc existant ainsi qu'au retard cumulé de construction, la CALL s'est fixé un objectif ambitieux de production de logements en offre nouvelle. La forte implication de la CALL en matière d'habitat justifie son intervention en matière de garanties d'emprunt et explique la progression de l'encours garanti. Au-delà des aides directes mobilisables, un des moyens pour assurer le rythme de production de logements attendu est d'apporter aux opérateurs la garantie des emprunts contractés.

b) L'aménagement et le développement économique

Compétente en matière de développement économique, la CALL a défini et met en œuvre une stratégie pour développer l'attractivité du territoire et accompagner le développement des entreprises.

Les garanties d'emprunt en ce domaine sont encadrées par le droit européen relatif aux interventions économiques des collectivités et doivent être compatibles avec la réglementation relative aux aides d'État.

II. **La mise en œuvre des garanties d'emprunt par la CALL**

A. Les conditions d'octroi de la garantie

a) Les critères d'octroi de la garantie

L'octroi des garanties est soumis à conditions. Ces dernières sont destinées à sécuriser l'encours garanti et à en ralentir la progression.

Les mesures destinées à la sécurisation de l'encours sont les suivantes :

- Accorder la garantie de la CALL sur les seuls emprunts classés A1, B1 ou C1 sur la charte Gissler ;
- Accorder la garantie de la CALL sur les seuls emprunts libellés en euros ;
- Vérifier que les prêts présentent un taux cohérent avec les taux du marché.

Les mesures destinées à ralentir la progression de l'encours sont les suivantes :

- Orienter vers le Département la garantie des structures médico-sociales qui relèvent de sa compétence ;
- Orienter vers la Caisse de Garantie du Logement Social (CGLLS), la garantie de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) pour les organismes HLM, les SEM de logements et les organismes avec agrément ministériel MOI (Maîtrise d'Ouvrage Insertion). La garantie octroyée par la CGLLS est accordée dans la limite des règles prudentielles propres à cet établissement. Elle est gratuite pour les PLAI. Toutefois, une fois le plafond auprès de la CGLLS atteint, la CALL reprend à son compte la garantie des PLAI.

La CALL se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt si elle estime que les conditions nécessaires ne sont pas réunies. Elle sera particulièrement vigilante à la santé financière de l'organisme ou à la nature du prêt pour lequel la garantie est sollicitée.

Les pièces à fournir pour l'instruction du dossier déposé sont détaillées en annexe 1.

b) Les modalités d'octroi de la garantie

La garantie de la CALL est octroyée par délibération de l'assemblée délibérante. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

c) La mise en jeu de la garantie

En cas de défaillance du tiers, la garantie se réalise et la CALL doit verser les sommes dues en ses lieux et place. La CALL est cependant libre de mettre en jeu les garanties accordées, selon sa préférence, soit sur la totalité du concours, soit sur les annuités déterminées par l'échéancier contractuel sans qu'aucune stipulation ne puisse y faire obstacle (article L2252-1 alinéa 6 du CGCT).

Une provision doit être constituée à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'une personne morale bénéficiaire de la garantie (article R2321-2 du CGCT).

Les paiements effectués par la CALL en vertu de son obligation de garantie, sont considérés comme des avances remboursables et portent intérêt au taux légal en vigueur jusqu'à leur remboursement intégral.

A ce jour, la CALL n'a jamais été appelée en garantie.

B. Le suivi des engagements

a) Une convention de garantie

En matière d'habitat, la CALL signe une convention cadre avec chaque organisme emprunteur. Cette convention globale couvre l'ensemble des garanties octroyées au bénéficiaire à compter de sa signature.

La convention de garantie rappelle les engagements du bénéficiaire de la garantie s'agissant du contingent réservataire. Conformément aux articles R. 441-5 et R 441.6 du Code de la Construction et de l'Habitation, les bénéficiaires s'engagent en contrepartie de la garantie accordée par la CALL, à réserver au profit de celle-ci un contingent de vingt pour cent (20 %) des logements construits ou réhabilités au moyen des prêts contractés.

Pour les autres garanties, une convention de garantie d'emprunt unitaire est signée entre la CALL et le bénéficiaire suite à chaque délibération d'octroi de garantie d'emprunt.

b) Une obligation d'information partagée

L'article 48 de la loi 84-148 du 1er mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, impose aux établissements de crédit ayant accordé un prêt à une société moyennant une caution, une obligation annuelle d'information de la caution du montant en principal et des intérêts restant à courir.

Par ailleurs, en vertu de l'article L2313-1-1, les organismes bénéficiant d'une garantie de la CALL sont tenus à une obligation de transmission de leurs comptes certifiés.

Les organismes sont en outre tenus d'informer la CALL de toute modification entreprise sur la dette garantie et solliciter une confirmation de la garantie de la communauté d'agglomération.

En matière d'habitat, les dossiers individuels de situation produits annuellement par l'ESH doivent être transmis.

Enfin, conformément à l'article L. 2313-1, CGCT, la liste des organismes pour lesquels des garanties d'emprunts ont été octroyées doit être annexée aux documents budgétaires.

C. Le contrôle des organismes

a) Le contrôle en interne

La CALL effectue chaque année une analyse des comptes fournis par les organismes, destinée à évaluer les risques en matière de garanties. Les services en charge de l'analyse peuvent être amenés à rencontrer les bénéficiaires présentant des difficultés financières ou encore un encours garanti important.

b) Le contrôle externe

La Caisse des Dépôts et Consignations, premier financeur des projets urbains, procède à une analyse des bénéficiaires à travers la distribution de prêts réglementés.

L'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est un établissement public administratif de l'Etat issu de la fusion de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC) et de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS). L'ANCOLS assure le contrôle et l'évaluation de l'action de l'ensemble des opérateurs du logement social et d'Action Logement.

La caisse de Garantie du Logement Social (CGLLS) est un établissement public à caractère administratif (EPA), opérateur de l'Etat, et une société de financement, chargée de :

- garantir les prêts réglementés accordés par la Caisse des dépôts et consignations aux bailleurs sociaux, en l'absence d'une garantie des collectivités territoriales ;
- prévenir les difficultés financières des bailleurs sociaux et aider au rétablissement de leur équilibre.

Par ailleurs, les Fédérations ont mis en place des systèmes d'autocontrôle. Il s'agit d'un dispositif de prévention et de traitement des difficultés financières des organismes. Elles participent également au dispositif public de prévention des risques en lien avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

Vu la délibération D047 du conseil communautaire de la CALL du 9 juillet 2020 autorisant le Président à signer la convention cadre relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, avec l'ensemble des organismes de logements sociaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide :

De valider le cadre de gestion relatif aux garanties d'emprunts ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes qui relèveront de la présente doctrine ;

D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération à tous les organismes financeurs et organismes emprunteurs ayant trait aux garanties d'emprunt.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D038

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - TERRITOIRES 62 CPA "Pôle d'Excellence Sportif"

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération prise en date du 15 novembre 2004 autorisant l'exécution de la convention publique d'aménagement « Pôle d'Excellence Sportif » confiée à la SEM Territoires 62 par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article 27 relatif à la garantie des emprunts de la concession d'aménagement « Pôle d'Excellence Sportif » confiée à la SEM Territoires 62,

Vu l'offre de financement en annexe proposée à **TERRITOIRES 62** ci-après l'Emprunteur par la Banque SAARLB,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

79 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

4 ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI

(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62).

Article 1 : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 80,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Article 7 : Reprise du Contrat de Prêt conclu par le Concessionnaire

Considérant la convention d'aménagement ou le traité de concession (ci-après « la Convention ») signée entre le Concessionnaire et le Concédant, notamment les clauses portant sur les engagements de subrogation que le Concédant accepte de réitérer au bénéfice de la Banque dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Le Concédant s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à poursuivre l'exécution du Contrat de Prêt en cas d'expiration de la Convention si le contrat de prêt n'est pas soldé.

Article 8 :

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin autorise son Président à intervenir au contrat de prêt en qualité de garant, qui sera passé entre d'une part la Banque SAARLB et TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, et de manière générale, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 9 :

Le Conseil autorise le Président à signer l'annexe relative à la « Garantie Autonome » du contrat de prêt, après acceptation par les 2 parties, ainsi que la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D039

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Général - Approbation de la décision modificative n°2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2020 du Budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+18 599,00€
	Recettes :	+18 599,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	+77 300,00€
	Recettes :	+77 300,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

58 « pour »

2 « contre »

25 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.
- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D040

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Approbation de la décision modificative n°2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2020 du Budget annexe Action Économique.

Il convient de noter que cette dernière vient régulariser la Décision Modificative n°1/2020 de 0,2€ en recettes d'investissement suite à un dysfonctionnement technique. Par conséquent, la Décision Modificative n°2/2020 du Budget annexe Action Économique s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+1 174 406,00€
	Recettes :	+1 174 406,00€

Section d'investissement :	Dépenses :	+232 133,00€
	Recettes :	+232 133,20€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

58 « pour »

2 « contre »

25 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.
- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D041

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la décision modificative n°2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2020 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

58 « pour »

2 « contre »

25 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D042

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement Approbation de la décision modificative n°2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°2/2020 du Budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	13 839,00€
	Recettes :	13 839,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 09/11/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

58 « pour »

2 « contre »

25 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D043

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la commune d'Avion pour la manifestation Plage de la Glissoire

La commune d'Avion met en œuvre depuis onze ans l'organisation de l'accueil du public à la Plage de la Glissoire dans un site aménagé hérité de l'époque minière, unique lieu de baignade extérieur du territoire.

Cette initiative rencontre un réel succès auprès des avionnais mais également auprès des habitants du territoire. En effet, chaque été plusieurs dizaines de milliers de visiteurs dont 25 % d'avionnais, 70 % du territoire de la CALL et 5 % d'extérieur peuvent profiter gratuitement de nombreux loisirs estivaux.

De nombreuses familles ne pouvant partir en vacances partagent des moments de joie, de détente et de loisirs grâce à la plage, la zone de baignade surveillée et aménagée, un toboggan géant aquatique,...

L'exemplarité de cette initiative, vectrice de cohésion sociale, est incontestable. Toutefois la charge financière conséquente incombe à ce jour uniquement à la commune.

Il est proposé d'accompagner financièrement la commune d'Avion à hauteur de 10 000 € pour l'organisation de l'édition 2020 de la manifestation soit 6,4 % de son coût total.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à la commune d'Avion pour l'organisation de l'édition 2020 de la manifestation Plage de la Glissoire.

Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/10276.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 20 octobre et 13 novembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **81 délégués étaient présents et 4 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 81

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 4

Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Maurice VISEUX

C191120_D044

**Motion relative au soutien aux acteurs de la Filière des Arts et de la Culture
sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin**

proposée par les élus du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du groupe Républicain, les élus du groupe Communiste et républicain de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN

NOUS NE VOULONS PAS D'UNE CRISE CULTURELLE EN PLUS DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à la COVID-19 qui touche l'ensemble de la planète est sans précédent, elle fragilise toute la population sans aucune distinction.

Les mesures de confinement adoptées dès le 17 mars 2020 n'ont pas permis de stopper cette pandémie, mais elles ont davantage mis en exergue les fragilités des personnes et des différents secteurs d'activité du pays, parmi lesquels ceux des arts et de la culture.

Dans le Bassin minier du Pas-de-Calais, les élus se sont mobilisés de longue date pour défendre l'épanouissement de la population, le rayonnement et la reconversion du territoire par le biais de la culture. Ce faisant, ils ont pleinement participé à la création d'un maillage d'acteurs tant professionnels qu'amateurs (artistes, techniciens, administratifs permanents ou intermittents,..) et d'équipements de proximité (libraires, bibliothèques, musées, cinémas, théâtres). Malgré le contexte difficile, les collectivités ont d'ailleurs maintenu leur niveau d'intervention, soucieuses de permettre à tous ces intervenants de jouer leur rôle de passeurs d'émotion, d'éclaireur, et de favoriser leur travail pour et avec les populations.

Face à cette crise sanitaire, les acteurs culturels, les élus et les services, fortement mobilisés et volontaires, ont permis des adaptations et réajustements, des aides et des protocoles. Malgré tout, les mesures gouvernementales n'ont permis l'ouverture des lieux pour les créations à venir que sous certaines conditions. En outre, le manque de soutien affirmé de la part de l'Etat, suscite des interrogations fortes sur le maintien d'une offre culturelle de qualité pour le plus grand nombre et assurée par des acteurs dont le devenir est aujourd'hui fortement remis en cause.

Nous mesurons et partageons l'inquiétude de ces derniers et des habitants de nos communes quant au maintien d'une vie culturelle de proximité partagée entre les professionnels et les populations.

Dans ce territoire fortement marqué par son histoire, l'Histoire d'une région industrielle qui doit toujours se réinventer, l'accès à la Culture est un enjeu fondamental pour l'épanouissement de l'individu, l'ouverture d'esprit et la démocratie. Par là même, la culture, la connaissance et le vivre ensemble sont aussi un rempart contre l'obscurantisme et certaines dérives sectaires et radicales qui conduisent à des événements dramatiques comme ceux que la France a vécu encore récemment. Laisser s'ouvrir les librairies et travailler le secteur culturel relève d'un service de première nécessité.

- Considérant que la fermeture des lieux qu'ils soient de création, d'actions artistiques et culturelles, de pratique amateur ou de diffusion alors qu'ils avaient garanti la sécurité sanitaire des usagers renforce les fragilités du secteur et affecte fortement la démocratisation culturelle
- Considérant que les mesures prises sont insuffisantes et devraient être affectées prioritairement aux secteurs les plus durement touchés.
- Considérant que la Culture, comme l'Education, comme vecteurs de laïcité et remparts contre tout obscurantisme et dérives sectaires sont indissociables.
- Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus d'alerter l'opinion publique et d'agir très rapidement en faveur d'une filière touchée de plein fouet par la pandémie

Les élus du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du groupe Républicain, les élus du groupe Communiste et républicain de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN

- Apportent leur soutien sans faille aux professionnels du secteur des Arts, de la Culture et à l'ensemble de ses acteurs.
- Demandent à l'Etat de mobiliser les moyens annoncés au plan national au profit des acteurs locaux parmi lesquelles les communes.
- Demandent à l'Etat, l'autorisation d'ouvrir les lieux publiques, équipements du territoire ce, dans le respect des limites des consignes sanitaires en vigueur afin d'envisager des solutions pour éviter une rupture totale de leurs activités de création, d'actions culturelles et d'accueil du public.

La population a besoin de Culture pour s'épanouir à tous âges et renforcer les liens sociaux si importants à notre société qui restera à jamais marquée par cette crise sanitaire et ses mesures d'isolement. Sans culture, il n'y a pas de société de progrès, de société solidaire, de société responsable, de société fraternelle.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,



Le Président,

Sylvain ROBERT.